



**U.S.E.P.**

**UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE**

Association loi 1901

Siège social : 3 rue Juliette Récamier  
75007 PARIS

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**U.S.E.P.**

**UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE**

Association loi 1901

Siège social : 3 rue Juliette Récamier

75007 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **U.S.E.P.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 mars 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

## BILAN - ACTIF

	31/12/2022			31/12/2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS & DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Brevets & Marques	795,00	795,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>795,00</b>	<b>795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Installations & Agencements	36 786,33	1 027,44	35 758,89	0,00
Matériel de Bureau & Informatique	28 353,34	19 813,32	8 540,02	15 305,94
Mobilier	16 623,30	9 890,74	6 732,56	5 309,51
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>81 762,97</b>	<b>30 731,50</b>	<b>51 031,47</b>	<b>20 615,45</b>
Prêts accordés	28 914,99	28 914,99	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>28 914,99</b>	<b>28 914,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>111 472,96</b>	<b>60 441,49</b>	<b>51 031,47</b>	<b>20 615,45</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Clients	13 580,00	0,00	13 580,00	6 908,00
Réseau "LIGUE" - Clients	1 777,21	0,00	1 777,21	407 282,39
Autres Créances	3 072,36	0,00	3 072,36	2 677,00
Trésorerie	1 279 679,56	0,00	1 279 679,56	564 523,21
Charges Constatées d'Avance	18 210,78	0,00	18 210,78	19 623,01
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 316 319,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 316 319,91</b>	<b>1 001 013,61</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>1 427 792,87</b>	<b>60 441,49</b>	<b>1 367 351,38</b>	<b>1 021 629,06</b>

**BILAN - PASSIF**

	31/12/2022	31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds Propres	743 366,27	721 788,29
Résultat de l'Exercice	242 591,86	21 577,98
<b>TOTAL (I)</b>	<b>985 958,13</b>	<b>743 366,27</b>
<b>FONDS DÉDIÉS &amp; PROVISIONS</b>		
Fonds Dédiés	105 936,00	0,00
Provisions pour risques & charges	97 425,00	85 373,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>203 361,00</b>	<b>85 373,00</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts & Dettes Assimilées	0,00	0,00
Fournisseurs	11 064,16	19 656,05
Dettes Fiscales & Sociales	9 753,55	21 059,52
Réseau "LIGUE" - Fournisseurs	155 958,74	151 179,43
Autres Dettes	1 255,80	994,79
Produits Constatés d'Avance	0,00	0,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>178 032,25</b>	<b>192 889,79</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>1 367 351,38</b>	<b>1 021 629,06</b>

## COMpte DE Résultat

	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>5 404 776,35</b>	<b>4 417 989,41</b>
Cotisations (affiliations et adhésions)	2 168 407,10	1 581 985,40
Ventes de biens et de services	105 578,67	92 807,10
Produits de tiers financeurs	3 129 351,44	2 741 060,17
<i>Subventions d'exploitation</i>	2 256 508,00	1 878 972,00
<i>Contributions financières</i>	872 843,44	862 088,17
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 435,63	2 116,76
Autres produits	3,51	19,98
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>5 186 075,61</b>	<b>4 461 450,17</b>
Achats de marchandises et de prestations de services	80 590,79	117 542,48
Autres achats et charges externes	1 396 181,20	1 207 326,78
Aides financières	2 110 181,44	2 022 636,16
Impôts, taxes et versements assimilés	1 069,75	1 572,96
Charges de personnel (salaires, traitements et charges sociales)	145 716,21	142 434,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 778,98	8 010,37
Dotations aux provisions	12 052,00	6 932,00
Reports en fonds dédiés	105 936,00	0,00
Autres charges (dont reversement à la Ligue)	1 323 569,24	954 994,60
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) (1)</b>	<b>218 700,74</b>	<b>-43 460,76</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>27 377,15</b>	<b>25 945,05</b>
Autres intérêts et produits assimilés	14 138,62	10 036,17
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13 238,53	15 908,88
<b>CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV) (2)</b>	<b>27 377,15</b>	<b>25 945,05</b>
<b>RÉSULTAT COURANT (1 - 2) (3)</b>	<b>246 077,89</b>	<b>-17 515,71</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>935,00</b>	<b>43 789,24</b>
sur opérations de gestion	135,00	131,00
sur opérations en capital	800,00	0,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00	43 658,24
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>2 705,69</b>	<b>3 674,19</b>
sur opérations de gestion	1 660,33	3 674,19
sur opérations en capital	1 045,36	0,00
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) (4)</b>	<b>-1 770,69</b>	<b>40 115,05</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES &amp; PARTICIPATION (VIII)</b>	<b>1 715,34</b>	<b>1 021,36</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>5 433 088,50</b>	<b>4 487 723,70</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 190 496,64</b>	<b>4 466 145,72</b>
<b>EXCÉDENT ou DÉFICIT</b>	<b>242 591,86</b>	<b>21 577,98</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	384 955,35	(*)
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	384 955,35	(*)

(\*) la valorisation du bénévolat n'a pu être mise en œuvre en 2021

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2022

Les comptes annuels de l'exercice composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable. Ils sont caractérisés par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN :	<b>1 367 351,38 €</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE :	<b>242 591,86 €</b>

### **I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE**

Sont mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant ainsi que les événements postérieurs à la clôture.

L'exercice est marqué par :

- le lent affaiblissement de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui continue d'impacter les comptes de l'exercice 2022 ;
- une subvention exceptionnelle de l'Agence nationale du Sport liée à la perte de nos produits d'affiliation et d'adhésion.

### **II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

#### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue : Concessions, droits et marques : 12 mois / Logiciels : 12 mois

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue : Installations et agencements : 10 ans / Matériel de bureau et d'informatique : 3 ans / Mobilier : 5 ans

Conformément à la mesure de simplification applicable (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

#### c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### d) Engagements retraite

Conformément au règlement CNC n° 2003-R.01 et à la convention collective de l'animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de salaire par année de présence (et 1/3 de salaire à compter de la onzième année) pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, majorée de 50% de charges patronales (cf. PFSS 2008), sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel.

#### e) Plan sportif fédéral de l'Agence Nationale du Sport

L'USEP fait partie, depuis 2019, des fédérations qui gèrent les crédits destinés aux structures déconcentrées. Même si ces crédits sont toujours mandatés par l'Agence nationale du Sport, c'est l'USEP qui instruit l'ensemble des demandes de subvention, détermine les critères d'éligibilité et les sommes allouées. C'est pour cela que le montant des crédits 2022, soit la somme de 1.427.500 €, a été valorisé dans les comptes (contre 1.448.500 € en 2021).

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

au 31 décembre 2022

**TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS**

	Début exercice	Acquisitions	Cessions / Rebus	Fin exercice
Concessions, droits, marques, ...	795,00	0,00	0,00	795,00
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>795,00</b>
Installations & Agencements	36 717,31	36 786,33	36 717,31	36 786,33
Matériel de bureau & informatique	28 797,65	2 711,99	3 156,30	28 353,34
Mobilier	14 881,88	2 742,04	1 000,62	16 623,30
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>80 396,84</b>	<b>42 240,36</b>	<b>40 874,23</b>	<b>81 762,97</b>
Prêts accordés	42 153,52	0,00	13 238,53	28 914,99
<b>Immobilisations financières</b>	<b>42 153,52</b>	<b>0,00</b>	<b>13 238,53</b>	<b>28 914,99</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>123 345,36</b>	<b>42 240,36</b>	<b>54 112,76</b>	<b>111 472,96</b>

**TABLEAU DES VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS**

	Début exercice	Acquisitions	Cessions / Rebus	Fin exercice
Concessions, droits, marques, ...	795,00	0,00	0,00	795,00
<b>Amortissements sur Immo. incorporelles</b>	<b>795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>795,00</b>
Installations & Agencements	36 717,31	1 027,44	36 717,31	1 027,44
Matériel de bureau & informatique	13 491,71	8 432,55	2 110,94	19 813,32
Mobilier	9 572,37	1 318,99	1 000,62	9 890,74
<b>Amortissements sur Immo. corporelles</b>	<b>59 781,39</b>	<b>10 778,98</b>	<b>39 828,87</b>	<b>30 731,50</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>60 576,39</b>	<b>10 778,98</b>	<b>39 828,87</b>	<b>31 526,50</b>

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

au 31 décembre 2022

**TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS**

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Fonds Dédiés	0,00	105 936,00	0,00	105 936,00
<b>Fonds Dédiés</b>	<b>0,00</b>	<b>105 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 936,00</b>

**TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS**

	Début exercice	Dotations	Reprises (*)	Fin exercice
Pour Engagements Retraite	85 373,00	12 052,00	0,00	97 425,00
Pour Risques et Charges	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pour Charges</b>	<b>85 373,00</b>	<b>12 052,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 425,00</b>
Pour Dépréciation des Immob. Financières	42 153,52	0,00	13 238,53	28 914,99
Pour Dépréciation des Comptes Clients	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pour Dépréciation</b>	<b>42 153,52</b>	<b>0,00</b>	<b>13 238,53</b>	<b>28 914,99</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS &amp; DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>127 526,52</b>	<b>12 052,00</b>	<b>13 238,53</b>	<b>126 339,99</b>

Dotations et/ou Reprises d'Exploitation	12 052,00	0,00
Dotations et/ou Reprises Financières	0,00	13 238,53
Dotations et/ou Reprises Exceptionnelles	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 052,00</b>	<b>13 238,53</b>

(\*) dont reprise sur dépréciation ou provision utilisée conformément à son objet

0,00

(\*) dont reprise sur dépréciation ou provision devenue sans objet

13 238,53

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**  
au 31 décembre 2022

**ÉTAT DES FONDS PROPRES**

	Début exercice	Affectation N-1	Résultat N	Fin exercice
Fonds Propres	721 788,29	21 577,98	***	743 366,27
Résultat de l'Exercice	21 577,98	-21 577,98	242 591,86	242 591,86
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>743 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>242 591,86</b>	<b>985 958,13</b>

**RÉSULTATS et FONDS PROPRES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

	2022	2021	2020	2019	2018
<b>RÉSULTATS</b>					
- d'exploitation	218 700,74	-43 460,76	90 090,74	26 434,00	-14 661,27
- financier	27 377,15	25 945,05	-3 346,51	21 478,29	3 530,16
- exceptionnel	-1 770,69	40 115,05	-29 289,61	-1 276,21	1 647,48
- impôts	-1 715,34	-1 021,36	-2 287,76	-1 861,33	-1 696,18
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>242 591,86</b>	<b>21 577,98</b>	<b>55 166,86</b>	<b>44 774,75</b>	<b>-11 179,81</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>985 958,13</b>	<b>743 366,27</b>	<b>721 788,29</b>	<b>666 621,43</b>	<b>621 840,68</b>
% d'évolution des Fonds Propres	32,63%	2,99%	8,28%	7,20%	***

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES**

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Immobilisations Financières	28 914,99	12 154,63	16 760,36
Clients	13 580,00	13 580,00	0,00
Réseau "LIGUE" - Clients	1 777,21	1 777,21	0,00
Autres Créances	3 072,36	3 072,36	0,00
Charges Constatées d'Avance	18 210,78	18 210,78	0,00
	<b>65 555,34</b>	<b>48 794,98</b>	<b>16 760,36</b>

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES**

	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts & Dettes Assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs	11 064,16	11 064,16	0,00	0,00
Dettes Fiscales & Sociales	9 753,55	9 753,55	0,00	0,00
Réseau "LIGUE" - Fournisseurs	155 958,74	155 958,74	0,00	0,00
Autres Dettes	1 255,80	1 255,80	0,00	0,00
Produits Constatés d'Avance	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>178 032,25</b>	<b>178 032,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2022

### DÉTAIL DE CERTAINES CRÉANCES

	Montant
<b><u>CLIENTS</u></b>	<b>13 580,00</b>
Clients Divers	13 580,00
<b><u>RÉSEAU "LIGUE" - CLIENTS</u></b>	<b>24,10</b>
Ligue de l'enseignement "Clients"	0,00
USEP "Clients"	24,10
<b><u>AUTRES CRÉANCES</u></b>	<b>4 825,47</b>
Fournisseurs - Avances & Acomptes versés	3 072,36
Réseau "Ligue" - Avances & Acomptes versés	1 753,11
<b>DÉTAILS DE CERTAINES CRÉANCES</b>	<b>18 429,57</b>

### DÉTAIL DE CERTAINES DETTES

	Montant
<b><u>FOURNISSEURS</u></b>	<b>11 064,16</b>
Fournisseurs Divers	3 864,16
Fournisseurs - Factures non Parvenues	7 200,00
<b><u>DETTES FISCALES &amp; SOCIALES</u></b>	<b>9 753,55</b>
Personnel - Charges à Payer	0,00
Organismes Sociaux - Charges à Payer	8 297,55
Collectivités Publiques - Charges à Payer	1 456,00
<b><u>RÉSEAU "LIGUE" - FOURNISSEURS</u></b>	<b>155 958,74</b>
UFOLEP "Fournisseurs"	553,78
USEP "Fournisseurs"	4 562,53
Autres Structures "Fournisseurs"	816,80
Réseau "LIGUE" - Charges à Payer	150 025,63
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>	<b>1 255,80</b>
Divers - Frais des Bénévoles	1 255,80
<b>DÉTAIL DE CERTAINES DETTES</b>	<b>178 032,25</b>

### LOCAUX

La mise à disposition des locaux de l'USEP par la Ligue de l'Enseignement représente une surface d'occupation de 126 m2. Cette mise à disposition est évaluée à la somme de 70.686,00 € (charges locatives incluses).

### TABLEAU DES EFFECTIFS ADHÉRENTS

	2022	2021	Variations en %
Affiliations Associations	6 953	5 882	18,21%
Licences Adultes	33 676	25 700	31,04%
Licences Enfants	604 142	430 590	40,31%
<i>dont Elementaires</i>	479 747	351 195	36,60%
<i>dont Maternelles</i>	124 395	79 395	56,68%

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2022

### **TABLEAU DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & COMPTES A TERME**

Nom des Titres	Qté	Prix Moyen Unitaire	Prix Total	Informations Bancaires	
				Prix Unitaire	Prix Total
<i>Rives Epargne Horizon 150</i>	2	150 000,00	300 000,00	178 153,04	356 306,08
	<i>Intérêts courus bruts</i>		62 562,32		
	<i>Intérêts courus nets</i>		56 306,08		
<i>Parts Sociales BPRP</i>	1000	50,00	50 000,00	50,00	50 000,00
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>			<b>350 000,00</b>		<b>406 306,08</b>

### **COMPTES BANCAIRES**

Dénomination des Comptes	Intérêts encaissés	Solde en fin d'année
Compte Courant	0,00	3 004,33
Compte Livret A Association	1 009,09	77 509,09
Compte Livret Sociétaire	2 626,11	792 626,11
<b>TOTAL DES COMPTES BANCAIRES</b>		<b>795 630,44</b>

### **TABLEAU DES MOYENS HUMAINS** (en équivalent temps plein)

	Mis à disposition "Ligue"	Détachés "Ministère"
<i>Cadres</i> .....	3,50	0,00
<i>Agents de Maîtrise</i> .....	2,00	0,00
<i>Cadres Min. Sports / Education Nationale</i> .....	0,00	4,00
	<b>5,50</b>	<b>4,00</b>

### **VALORISATION DU BÉNÉVOLAT**

	Nb de personnes concernées	Nb d'heures	Taux horaire (brut chargé) (*)	TOTAL
<i>Réunions Statutaires</i> .....	197	2 388,5	55,90	133 517,15
<i>Commissions Nationales</i> .....	103	642,0	55,90	35 887,80
<i>Groupes de travail</i> .....	104	1 020,5	55,90	57 045,95
<i>Rassemblements et Formations</i> .....	97	2 163,5	55,90	120 939,65
<i>Autres réunions et déplacements</i> .....	63	672,0	55,90	37 564,80
	<b>564</b>	<b>6 886,5</b>		<b>384 955,35</b>

(\*) le bénévolat est quantifié en fonction des feuilles d'émargement de chaque réunion en présentielle organisée par l'USEP Nationale ; le taux horaire retenu pour la valorisation du bénévolat est 2,5 x SMIC horaire au 31 décembre (soit 2,5 x 11,07 €) et majoré de 102% de charges sociales patronales.

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

au 31 décembre 2022

**ANALYSE BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE**

	Budget 2022	Réalisé 2022	Variations
<b><u>PRODUITS</u></b>			
AFFILIATIONS & ADHÉSIONS	2 318 860,00	2 168 407,10	-150 452,90
VENTES & PRESTATIONS DE SERVICES	100 455,00	105 578,67	5 123,67
PRODUITS A TIERS FINANCEURS	2 874 275,00	3 129 351,44	255 076,44
<i>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	2 008 475,00	2 256 508,00	248 033,00
<i>CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES</i>	865 800,00	872 843,44	7 043,44
PRODUITS FINANCIERS ( <i>hors Reprises</i> )	9 755,00	14 138,62	4 383,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS ( <i>hors Reprises</i> )	0,00	935,00	935,00
REPRISES SUR PROVISIONS & TRANSFERTS DE CHARGES	13 239,00	14 674,16	1 435,16
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	3,51	3,51
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>5 316 584,00</b>	<b>5 433 088,50</b>	<b>116 504,50</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
ACHATS	116 582,00	80 590,79	-35 991,21
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 481 970,00	1 396 181,20	-85 788,80
AIDES FINANCIÈRES	2 255 539,00	2 110 181,44	-145 357,56
IMPÔTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 285,00	1 069,75	-215,25
CHARGES DE PERSONNEL	139 748,00	145 716,21	5 968,21
CHARGES FINANCIÈRES ( <i>hors Dotations</i> )	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES ( <i>hors Dotations</i> )	0,00	2 705,69	2 705,69
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	17 775,00	22 830,98	5 055,98
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	0,00	105 936,00	105 936,00
AUTRES CHARGES	1 422 593,00	1 323 569,24	-99 023,76
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	1 092,00	1 715,34	623,34
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>5 436 584,00</b>	<b>5 190 496,64</b>	<b>-246 087,36</b>
<b><u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>-120 000,00</b>	<b>242 591,86</b>	<b>362 591,86</b>